
Le français standard et la norme : l'histoire d'une « nationalisme linguistique et littéraire » à la française¹

Séverine Rebourcet

École doctorale de The School of Languages, Literatures and Cultures
de l'Université du Maryland (É.-U.)

Résumé

Cet article propose une réflexion sur la relation entre « langue » et « nation » en France. La particularité de cette étude repose sur son attachement à comprendre le concept de français standard autant au niveau de la hiérarchie linguistique que culturelle. Cette analyse tente ainsi de définir ce concept, sa fonction et son rôle au niveau national sachant qu'il n'est qu'un constituant langagier de la norme, qui, avant lui, avait délimité le champ langagier et littéraire du bon usage au XVII^e siècle. De cette constatation, l'analyse que nous proposons nous amène à réfléchir sur l'histoire de la création linguistique puis littéraire de la norme à partir de la publication des premières grammaires au XVI^e siècle jusqu'à nos jours. En terme de « nation », nous aborderons le rôle national(iste) de cette invention. Enfin nous tenterons de ré-évaluer sa pertinence avec l'importance actuelle de la francophonie.

« L'histoire toute continue des représentations que l'on s'est faites d'une langue dessine le profil d'un État et des mentalités qu'il façonne². » (Hagège 1987, p. 17)

1. Introduction

Tout au long de l'histoire littéraire, nombreux furent les hommes de lettres qui démontrèrent la corrélation indéniable et universelle entre la notion de Nation et celle de Langue. Antoine de Rivarol, par exemple, dans son *Universalité de la langue française* (1784) illustre bien cette pensée : « L'homme qui parle est donc l'homme qui pense tout haut, et, si on peut juger un homme par ses paroles, on peut aussi juger une nation par son langage » (Rivarol ed. 1964, p. 44). On ne peut que constater à quel point de nombreux intellectuels, grammairiens et philosophes français de ces quatre derniers siècles mettent en exergue la fierté des Français dès qu'il s'agit de leur langue. Le français est un patrimoine national qui doit rester intouché et

¹ Cet article a été rédigé sous la supervision du professeur Brett Wells, de l'Université du Maryland. L'auteure aimerait remercier ses sœurs Diane et Margaux Rebourcet pour leurs commentaires constructifs et leurs (re)lectures attentives et, enfin, le professeur Brett Wells pour son soutien et ses encouragements.

défendu contre tout emprunt extérieur. La supériorité et le prestige national et international de cette langue ont souvent été vantés. Rivarol décrit notamment ce patrimoine exceptionnel en insistant sur le fait que « ce qui n'est pas clair, n'est pas français » (Rivarol 1964, p. 72), propos déjà évoqué, avant lui, par Boileau dans son *Art Poétique* (1674). Quel est ce français illustre dont la France se targue? Qui a façonné ce trésor national? Pourquoi ce français a-t-il une aussi grande importance comme objet de politique linguistique? Avec ces premières questions, nous faisons évidemment allusion au français dit *standard* et à sa clarté. LE français. La quintessence langagière où la langue devient quasiment une donnée sociale et politique plutôt qu'un moyen de communication. Jean Michel Eloy, membre de la délégation générale à la langue française, ajoute que la langue est également « un bien commun des citoyens [...] comme essentiel à la vie sociale et politique » (Eloy 1994, p. 404). En tentant de comprendre cet « idiome » de renom qu'est *le français standard*, nous rencontrons déjà un premier écueil : celui de sa définition et surtout de sa délimitation socioculturelle.

Cette étude tente de comprendre le rapprochement entre la notion de nation, de nationalisme et de langue, en France. Par nationalisme, nous sous-entendons le nombrilisme et le conservatisme national; ces concepts sont progressivement et soigneusement délimités au sein même de cette analyse. Une première partie sera entièrement consacrée à la définition du concept de français standard, tant au niveau linguistique, symbolique que social, et à ce qui a motivé sa création. Dans une deuxième partie de cet article, nous tenterons de définir la norme et son rapport au français standard. Enfin, dans une dernière partie, nous retracerons l'histoire de la notion de clarté dès la Renaissance. Cet article propose une forme de voyage dans le monde du français standard, qui peut être au premier abord conçu comme un flottement entre le littéraire et l'acceptable langagier.

2. Délimitation du *français standard*

Le *français standard* est un concept facile à cerner mais difficile à définir. En effet, cette langue est d'abord envisagée comme le français « de base », un seuil entre ce qui est formel et ce qui ne l'est pas. Il est associé à l'usage correct: une langue épurée de tout énoncé erroné. En somme, il correspond à une entité linguistique qui peut être aussi bien écrite qu'orale. Le bon français, c'est le français correct. Honoré par Rivarol pour sa clarté, il demeure « le français de France », celui qui s'oppose aux autres parlers de cette nation. Il s'agit d'un français conçu pour agencer des limites grammaticales, orthographiques et stylistiques à l'écrit comme à l'oral. Il englobe, en quelques sortes, des caractéristiques qui ne permettent pas pragmatiquement de le définir mais qui le définissent plutôt en comparaison à d'autres réalités linguistiques. Le *français standard* n'est vraisemblablement pas une donnée réelle mais s'avère être une abstraction servant de modèle à des faits de langue existants.

2.1 Au niveau sociolinguistique

En effet, le *français standard* se réduit concrètement à ce qu'il n'est pas, tant au niveau sociolinguistique que stylistique. Il faut, a fortiori, envisager ce concept par un raisonnement négatif, autrement dit, par élimination. Le *français standard* n'est pas le français régional² mais

² Le français régional renvoie naturellement aux *dialectes* et *patois* : "In France, the terms *dialecte* and *patois* are often used to describe local varieties of French – typically spoken by the rural inhabitants of remote provinces – with implication that these are corrupt, debased forms of standard language. The term *dialecte* has more positive connotations than *patois*, for the former can be associated with a variety which has (or had) its own linguistic norm

n'est pas non plus le français oral, ni même le français populaire; ainsi, comme l'indique Françoise Gadet, « il prétend à la neutralité devant les genres discursifs » (Gadet 2003, p. 20). Si nous considérons, par exemple, la stylistique et les divers registres de langue, le *français standard* devient le français incarnant la limite entre ce qui est oral et informel, et ce qui est plus formel, plus soutenu et littéraire. C'est dans ce sens qu'il traduit une neutralité discursive, voire stylistique. Autrement dit, le *français standard* fonctionne comme fait discursif liminal, un entre-deux langagier qu'on ne peut concevoir que par abnégation. Il est vidé de toute valeur instrumentale.

2.2 Au niveau symbolique

La référence géographique du *français standard* n'est pas non plus déterminée sur le plan régional car il est le français de France. Paradoxalement, une grande majorité de Français à travers les siècles et de nombreux philologues étrangers s'accordent sur l'idée que si le *français standard* devait se réduire à une localité, celle-ci serait Paris. Palsgrave, par exemple, un philologue anglais du XVI^e siècle, s'est longuement intéressé à la grammaire française et a même rédigé un ouvrage considéré comme la première méthode de langue étrangère pour le français, *An Introductory for to lerne, to rede, to pronounce and to speke French trewley* (1532[?]). Dans cet ouvrage, Palsgrave s'adresse à la cour anglaise qui s'engouait pour le français; « LE vrai français » est, par conséquent, associé à celui de Paris.

2.3 Du prestige à la discrimination

Le français, désormais la langue de Paris, est alors soumis à une nouvelle valeur socioculturelle, car Paris est considéré comme le symbole de la culture française, exaltant un prestige artistique et intellectuel. « It is likely that the social norms presented by the French standard language derive much from the highly centralised nature of French society, strongly focused as it is on Paris » (Lodge 1993, p. 5). Le *français standard* n'est pas seulement le français de la capitale, il fait partie intégrante de la culture française, et, en même temps, demeure le moyen de la qualifier, de la dire, de la chanter. Quand Rivarol écrit son panégyrique de la langue française, de son universalité et sa clarté, il fait également l'éloge de la culture française. En conséquence, ce français possède essentiellement une fonction symbolique étant donné qu'avec lui s'opère l'unification d'un peuple :

[La langue française] sert à repérer, à marquer les gens, à marquer les groupes, à permettre à l'individu de se sentir membre d'un groupe, elle sert de drapeau, de religion, de Patrie. [...] Elle justifie une approche idéologique, un travail sur l'image de la langue (Eloy 1994, p. 408).

Cette langue favorise donc un rassemblement et une solidarité nationale, une cohésion interne. Elle fonctionne également comme une distinction externe, « a feeling of uniqueness in comparison with other nations » (Lodge 1993, p. 6). Le français est un véritable édifice national. Ce mode de pensée dévoile bien une forme de patriotisme et, par extension, une forme de nationalisme. Ce sentiment nationaliste qui sous-jacent rend possible la pérennisation de l'idéologie d'uniformité et d'homogénéité au sein de la nation.

and an associated literary tradition, while the latter is disparagingly associated with oral vernaculars surviving in small, isolated communities" (Battye 2000, p. 260).

Cette perspective et cette idéologie unificatrice engendrent un contrepoint qui est la discrimination langagière et également socioculturelle. La standardisation exclut les variations de langues (DES français) et fonctionne sur des discriminations (socio)linguistiques parce qu'elle n'accepte qu'un usage correct de la langue. Ce processus de rejet intervient d'abord sur les langues vernaculaires (d'une région), les dialectes, les patois et le français populaire. Le français populaire désigne « un ensemble de traits stigmatisés, constitués en variété et rapportés aux locuteurs de souches populaires » (Gadet 2003, p. 79). La standardisation favorise les discriminations langagières, qu'elles soient d'ordre lexical, morphologique, phonique ou grammatical. Elles se basent parfois sur des diversités sociales (les variations diastratiques) et régionales (les variétés diatopiques). Ces variations grammaticales et autres occurrences « inhabituelles » s'apparentent alors à une négligence ou à une erreur d'usage. Comme le démontre Françoise Gadet, avec un tel centrisme langagier, « on soumet le locuteur à une "idéologie du standard" qui valorise l'uniformité comme étant idéale pour une langue ». Cette idéologie réduit le français standard à « une construction discursive sur l'homogène » (Gadet 2003, p. 18).

Cette notion d'homogénéité peut être pertinente à l'échelle d'une nation, la France, à une période ou d'une région donnée, mais elle ne peut en aucun cas s'appliquer aux autres nations francophones où le français est soumis à des conditionnements extralinguistiques et des influences liées à la géographie, à l'histoire, à la société dans laquelle il est utilisé.

3. Définition de la norme

3.1 Un système prescriptif de la langue

La force prescriptive de la langue standard se caractérise par la notion de *norme*. La norme est un cadre linguistique qui codifie et qui règle la langue standard. Garmadi définit la norme ainsi :

The *norme* represents the implicit linguistic consensus which permits mutual intelligibility within any speech community – la contrainte effective garantissant le fonctionnement satisfaisant de tout système linguistique en tant qu'instrument de communication (Garmadi 1981, 122).

En d'autres termes, la norme est un ensemble de lois qui régissent l'usage de la langue en la contrôlant par des principes de correction (correctness) et/ou de prescription et, par conséquent, d'acceptabilité. Garmadi donne une définition supplémentaire de la norme, la *sur-norme*, qui revendique la marginalisation de la variété, également celle à laquelle se rapproche la notion de nationalisme. Cette norme discriminante est toujours marquée dans son appellation par un préfixe « qui décrit l'excès, la supériorité » : elle est la *surnorme* pour Garmadi, la *supranorme* pour Boulanger. Dans une perspective évolutionniste et pluraliste de la langue, elle est toujours connotée négativement puisqu'elle est assimilée à des « filets normatifs originels qui tiennent la langue captive » (Boulanger 2001, p. 31). Plus généralement, elle se définit comme :

un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi si on veut se conformer à l'idéal esthétique ou socioculturel d'un milieu détenant prestige et autorité, et l'existence de ce système d'instructions implique celle d'usages prohibés (Garmadi 1981, p. 123).

Cette définition renvoie indéniablement au choix de Paris comme foyer du *français standard*. La capitale incarne le centre du prestige sociale, culturelle mais surtout de l'intellectualisme français. Cette ville est le siège de l'élite sociale et intellectuelle et le foyer de la puissance de la France, en particulier sur le plan historique. Paris est la ville de la monarchie dès le XVI^e siècle, celle des grandes universités et surtout celle de l'État. Paris correspond au haut-lieu du savoir, du goût et de la richesse française. Or, c'est sur cette richesse, ce savoir et ce goût que s'opèrent les valeurs de l'identité nationale du pays. Nous voici face à une équation socioculturelle intéressante : le savoir et le savoir-faire à la française doit se manifester dans la langue puisque la langue fait la nation. On comprend alors que la norme est une notion polysémique. Elle s'applique à la langue mais également aux mœurs.

Françoise Gadet s'attache d'abord à la valeur linguistique de la norme. Elle en distingue deux types, la norme subjective et la norme objective :

La norme subjective impose aux locuteurs une contrainte collective qui donne lieu à des jugements de valeurs constitutifs de l'attitude courante quelle que soit la façon de parler de chacun. Elle s'appuie sur la norme objective et tout en avançant des motivations linguistiques ou culturelles sa raison d'être sociale. Elle prend force de ce que, outre l'imposition par des institutions elle est intériorisée par des locuteurs même ceux qui ne la respectent pas. [...] La norme a pour effet de renforcer la cohésion sociale (Gadet 2003, p. 19).

Nous voyons que le *français standard* permet la cohésion sociale et nationale par les mots; la norme, elle, la renforce et en établit les règles. Enfin, il en ressort que ce français est considéré dans l'espace francophone comme le français de référence.

Outre ce sentiment de solidarité nationale, la langue standard, LE français, n'existe pourtant pas dans la réalité linguistique. Comme le démontre Boulanger, « dans la réalité vivante du langage des francophones, seuls DES français [...] apparaissent. Le français est un système de sous-systèmes qui, eux, sont actualisés dans les variables, en France, au Québec en Belgique, en Suisse, en Afrique... »

3.2 *La norme et le purisme*

On ne peut pas nier l'évidente correspondance historique entre la norme et le purisme. Cette dernière notion coïncide avec une recherche de la qualité ultime de la langue, « Le purisme ne regarde pas la langue comme un ensemble structuré mais il égrène des listes de prescriptions. [...] il prohibe, exclut, édicte. [...] Les formes du purisme passent par le "génie de la langue" » (Yaguello 2003, p. 110). Le thème du purisme est marqué par une idée de distinction et de « défiance envers la masse des usagers vue comme trop grossière pour apprécier la qualité de l'outil qu'elle a en héritage : il faut défendre le français contre les Français » (Gadet 2003, p. 20). Dès le XVII^e siècle, avec la création en 1635 de l'Académie française, institution garante de la pureté de la langue, cette politique de purification de la langue fut lancée puisqu'il fallait alors « nettoyer » la langue du vocabulaire trop bas, trop populaire. Malherbe au XVII^e siècle fut l'un des premiers à vouloir entreprendre cette épuration lexicale, Vaugelas suivit avec une mission identique. De nos jours le problème est différent, puisqu'il s'agit de lutter contre la corruption du français par la langue anglaise en évitant l'utilisation excessive du « franglais ». Yaguello ajoute que « le purisme se signale par le thème des menaces qui pèsent sur la langue d'où la nécessité de

sa défense » (Yaguello 2003, p. 110). C'est ainsi qu'il s'apparente souvent à une marque d'insécurité linguistique. Il appert que dans un tel contexte langagier et culturel, la sacralisation de la norme est un besoin manifeste.

Le purisme dépend de deux notions antinomiques, elles-mêmes s'appuyant sur un esthétisme langagier manichéen, le *bon usage* (le bien) et le mauvais usage (le mal). Pour contrecarrer ses abus et pour instaurer une morale linguistique, les prédicateurs puristes ont rédigé des dictionnaires et des grammaires, par lesquelles est transmise l'autorité du « prescriptivisme ». Cette autorité reste associée au passé doctrinaire et parfois à une crise identitaire. Il est évident que le besoin de norme et le discours puriste se sont accrus à des périodes de troubles politiques ou sociaux et de repli national, valorisant alors l'idéologie nationaliste. Françoise Gadet résume très bien cette corrélation :

Les Français adhèrent ainsi à la représentation d'une langue unique, immuable et homogène, menacée de l'intérieur et de l'extérieur. Les métaphores des menaces perdurent depuis les vitupérations contre l'italien au XVI^e siècle, sur les registres du patrimoine en péril, de la guerre, de la continuation ou du viol; et l'ennemi aujourd'hui est l'anglais, au profit duquel le français a perdu son statut international (Gadet 2003, p. 82).

La norme représente une démarcation nationale ancrée à l'intérieur même de la langue. Le *français* est d'abord le symbole d'un prestige culturel mais également d'un outil qui revêt une fierté nationale proche du nationalisme par la marginalisation qu'elle sous-tend des minorités linguistiques.

La question que nous nous posons alors porte sur l'idée de nationalisme inférée dans le concept de français standard. Comment sous-tendre que le français standard a une valeur nationaliste? Pour le prouver, il nous faut comprendre son histoire en rapport avec celle de la France en général.

4. L'Histoire littéraire de la nation française et sa politique linguistique

4.1 La langue comme moyen d'unification nationale

Selon l'historien D. A. Bell, le culte de la nation française et son nationalisme n'apparaissent vraisemblablement qu'au XVIII^e siècle avec la Révolution française et avec la construction politique de la première République. L'impact au niveau linguistique se fait ressentir également avec le but de créer UN état avec UNE langue. Au XVIII^e siècle, comme depuis la Renaissance, la France est caractérisée par son plurilinguisme. Chaque région avait son dialecte parfois d'ascendance non-romane, tels que le breton en Bretagne, l'allemand en Alsace. Or, pendant la Révolution et la Terreur, le but d'une majorité de grammairiens, politisés et révolutionnaires, comme Abbé Grégoire et Bertrand Barère, était de mener une mission d'éradication des dialectes et autres patois pour unir la nation naissante et pour promouvoir le devoir démocratique. La diffusion de la presse en langue nationale favorisait cette entreprise. La langue devait unifier, consolider et affermir la nation, pour désigner naturellement le patriotisme jacobin : une république, une langue nationale. À partir de cette période, on commence, d'ailleurs, à employer

ce concept de *français standard*, pour renforcer cet idéal national et ce que vante Rivarol, à savoir l'universalité de cette langue. Étonnamment, cette idéologie de rassemblement et d'homogénéité, qui permet une manifestation parfois outrancière de la conscience et du caractère nationaux, démontre bien la présence du nationalisme, qui est largement désignée en ces termes-là.

Cet engouement pour une langue n'est pas seulement présent au XVIII^e siècle; bien au contraire, le débat était déjà apparu au XVI^e siècle, alors que la France réclamait son indépendance face à l'italien et au latin avec l'ordonnance Villers-Cotterêts en 1539. Il fallait que les valeurs politiques, juridiques et administratives soient dictées dans la langue qui caractérise le mieux la patrie et son peuple : la « langue maternelle française ». C'est également à la Renaissance que les premières grammaires et premiers traités furent écrits par des doctes et humanistes, comme Louis Meigret, Robert Estienne et son fils Henri, Pierre de la Ramée et bien d'autres. Ces ouvrages facilitaient le développement du français, qui n'était alors qu'une langue vulgaire ou vernaculaire par rapport au latin : la langue des érudits, des religieux. Langue véhiculaire, le latin était également la langue des écrits et de l'érudition. Avec le développement de l'imprimerie, les textes étaient de plus en plus rédigés en français, entre autres les grammaires. On ne parlait pas encore du *français standard* ni de *bon usage*, son ancêtre direct; on employait plutôt le terme d'« usage vray ». Le seul moyen de déterminer cet « usage vray » était d'établir un ensemble de codification ou de règles pour l'écrit comme pour l'oral. Ces premières prescriptions ont favorisé l'émergence de cette idéologie de la clarté : « [d]onner lustre et clarté à la langue » comme l'explique le rhétoricien Barthélemy Aneau. Cette clarté de la langue et la rédaction des premiers traités et des premières grammaires permettent de donner et d'affirmer la crédibilité du français comme langue nationale, de même que comme outil d'expression et de caractérisation de la grandeur de l'état/monarchie.

4.2 *Un mythe nationaliste dans la quête de la langue « illustre » et originelle*

4.2.1 Les grammaires et la langue parfaite

La notion de nationalisme, outre cette ferveur pour une unité nationale, se traduit également par le thème du mythe du passé, comme une autre forme de grandeur nationale. Au XVI^e siècle avec les premiers traités de grammaire et de rhétorique et la naissance de l'usage « vray », les doctes cherchaient à décrire la langue introduisant, après Dante, l'idée de *culture de la langue* (Siouffi 2007, p. 536). Avant l'entreprise de codification et l'élaboration de la norme, nombreux étaient les humanistes qui s'interrogeaient sur l'origine du français. À la Renaissance, avec les finalités de ces traités et de ces grammaires, le rôle du grammairien était de trouver la langue française parfaite, autrement dit, la langue française « la plus française » parmi les dialectes de France. Ce choix permettait de rivaliser avec l'italien de plus en plus présent à la Cour du Roi de France, qui, par cette présence, s'octroyait le prestige de langue de la culture. Il s'agissait également d'amoinrir l'influence du latin, la langue véhiculaire et la langue de l'enseignement. Par conséquent, le français coexistait avec deux langues de prestige. Les grammairiens français montraient cette volonté d'enrichir et de magnifier le français (un français régional particulier qu'ils choisirent comme étant le plus beau) pour mieux l'implanter dans le territoire plurilingue) qu'il fallait unifier. Mireille Huchon décrit très bien cette volonté savante :

Dans le plaidoyer pour la langue française, le souci d'enrichir et de publier le français est clairement donné comme un moyen d'hégémonie politique.

Comme le rappelle Geoffroy Tory dans le Champfleury (1529), « Les Romains ont plus obtenu de victoires par leur langue que par leur lance ». La tendance à l'unification politique, l'accroissement des agents royaux sous le règne des Valois affermissent la position du français (Huchon 2002, p. 132).

La valorisation du français est une action politique d'unification.

4.2.2 À la recherche de la langue originelle

La création du *bon usage*, qui n'est pas encore dénommé de la sorte à la Renaissance, a débuté avec la recherche de la *langue-mère*, celle qui a généré le français. Au XVI^e siècle, de nombreux humanistes se passionnaient pour les langues. Comme Michel Lerner³ l'explique, il existe une forme d'ambiguïté de l'humanisme à la Renaissance, plutôt positive d'ailleurs dans le domaine des langues.

En effet, malgré le progressisme dont les humanistes font preuve, ceux-ci démontrent un « conservatisme » envers le passé proche au nom du passé lointain qu'il faut exhumer parce qu'alors l'homme était plus proche de la vérité, de la sagesse, de la perfection. Pour notre sujet, cet argument reste valable puisqu'avant de systématiser la langue française, il faut rétablir son historicité non pas comme langue descendant du latin mais comme idiome dont les origines sont illustres et mystérieuses. Ainsi, pour valoriser le français, il faut glorifier la langue ancienne dont elle a pris la forme moderne. M. Huchon précise d'ailleurs que « le français d'alors se pense dans une perspective historique, avec un sentiment exacerbé de la mutabilité des choses du langage rendues méconnaissables avec le poids des décennies » (Huchon 2002, p. 141). La langue originelle aurait été corrompue par le temps et par les invasions. Dante est le premier à avoir lancé les prospections de cette langue originelle, l'illustre italien dans les variations contemporaines de l'italien dans *De Vulgari Eloquentia* (1303) en s'inspirant du mythe biblique de la Tour de Babel. Chez les humanistes français, par exemple Jacques Dubois, Sylvius, dans sa grammaire bilingue latin/français, a donné un nouveau sens à la grammaticalité ou la grammaticalisation; il a tenté de restaurer l'état primitif de la *Lingua Gallica*, qui est « la forme originelle du français, ou l'état où la langue vulgaire n'était plus le latin mais n'était pas encore devenue une mosaïque de dialectes » (Trudeau 1992, p. 31). Il s'agissait de retrouver la langue dans sa forme première et disparue afin de constituer le système linguistique premier à la langue nouvelle, et la purger de ces emprunts et impuretés.

Outre ce principe de reconstitution présent dans beaucoup de grammaires et traités de la Renaissance, certains érudits, comme ceux de la Pléiade (Du Bellay, Ronsard, ...), défendaient une thèse différente où le latin, le grec ou une langue gauloise disparue représentent la forme primitive du français. Bovelles, par exemple, ne cherchait pas la langue originelle dans les « entrailles » de la langue vulgaire et de ses composantes dialectales; il aspirait à démontrer que le latin était la langue archétype des langues vulgaires que sont le français, l'italien et l'espagnol et que toutes ces langues se sont diversifiées en nombreux dialectes. Pierre de la Ramée dans sa *Gramere* (1562) tentait de prouver, selon un raisonnement scientifique de l'analyse de la langue que « l'héritage culturel latin est en fait l'humanisme gaulois » (Huchon 2002, p. 102). Une tradition, qui, selon lui, s'est évanouie avec les invasions romaines. Cette réflexion sur l'origine gauloise du français s'est conclue par une apologie de la patrie gauloise et par la manifestation du

³ D. Ménager. *Introduction à la vie littéraire du XVI^e siècle*, p. 143.

mythe gaulois. En plus de cette entreprise, de nombreux savants essayaient de trouver la langue idéale qui serait la meilleure représentation de l'état linguistique, intellectuel et surtout culturel de la France, pays troublé par les guerres de religions. Mireille Huchon explique cet engouement pour cette forme de philologie : «[d]ans l'imaginaire du XVI^e siècle, le français idéal se rêve dans un passé perdu que l'on réinvente ou dans un avenir glorieux où la langue atteindrait son âge d'or» (Huchon 2002, p. 140).

Nous voyons déjà que plusieurs théories sur la langue originelle abondent. Pourtant, de ces différents ouvrages émerge ce même enthousiasme pour un mythe de l'origine gauloise de la langue française. Les premiers signes d'un idéal national et patriotique se font sentir. De ces divers principes philologiques qui permettent la revendication nationale s'instaure celui d'améliorer orthographiquement, grammaticalement mais surtout esthétiquement la langue française pour égaler le prestige latin et italien.

4.3 Une idéologie linguistique contre tout envahisseur

Nous comprenons mieux la corrélation entre ce nationalisme linguistique et les faits historiques, qui tendent à représenter un danger pour l'identité nationale et pour la cohésion du groupe national, illustré soit par un déracinement ou une forme d'insécurité.

Comme nous l'avons vu, à la Renaissance, ce danger venait de la prééminence du latin et surtout de l'italien à la cour alors que la nation française se formait. Au XVII^e siècle, la notion d'« usage vray » devenu le bon usage, que Vaugelas circonscrit à la « partie la plus saine de la cour », se renforce esthétiquement alors que l'absolutisme de Louis XIV valorise l'identité nationale ; l'Académie Française et le premier dictionnaire, Littré, ont été créés pendant le Grand siècle. On favorise alors la pureté de la langue : c'est l'avènement de la norme prescriptive. M. Huchon résume bien ce siècle : « La recherche de la clarté tend à limiter rigoureusement les conditions d'omission des mots-outils et à condamner les équivoques. Il s'agit donc d'un siècle marqué par un souci d'unification et de codification par les prescriptions » (Huchon 2002, p. 173). Les codifications ne sont pas uniquement linguistiques mais elles s'appliquent, avec la galanterie, aux mœurs. Au XVIII^e siècle, l'idéal de la langue unique et la devise *une nation/une langue* sont accentués par l'idéologie révolutionnaire. Nous ne devons pas, non plus, ignorer le courant universaliste que les intellectuels de ce siècle ont formé. Le XIX^e siècle permet l'institutionnalisation de l'enseignement du français et l'interdiction de l'emploi de dialectes à l'école. La norme s'immisce ainsi dans le système scolaire. De plus, un sentiment anti-anglais se fait de plus en plus sentir, surtout chez les hommes de lettres comme Remy de Gourmont, qui a écrit une apologie de la langue française dans son ouvrage au titre révélateur : *Esthétique de la langue française* (1899). Au XX^e siècle, les guerres et la décolonisation ont marqué les esprits français et la nation : le sentiment anti-anglais persévère et les variations de langue avec la création de la francophonie sont de plus en plus importantes.

Avec la francophonie, « qu'un impérialisme linguistique injustifié appelle "le français" tout court » (Muller 1985, p. 50), se développe une pluralité du français. LE français et la supranorme ne sont que des utopies linguistiques. La francophonie suggère l'idée que « le français est la langue commune unissant toutes les sociétés qui fédèrent cet espace » (Boulanger 2001, p. 31). L'espace francophone permet le morcellement du français de référence en des français propres

aux réalités culturelles et historiques des pays où l'un de ces français est parlé. La supranorme, une chimère linguistique, est morcellée en diverses normes car, comme le note Boulanger,

la pluralité des normes comme modèles de convenance est la principale assise de la francophonie et n'empêche pas aux locuteurs de parler et d'écrire la même langue, même si des accents se sont distingués, des mots particularisés (Boulanger 2001, p. 33).

Les problèmes que soulève le XX^e siècle ne peuvent pas être résumés en quelques lignes. Des thèses de doctorat ont été consacrées à ce sujet ainsi qu'aux poétiques francophones. Cet enthousiasme pour la promotion de la langue française répond à la prééminence de l'anglais dans les domaines technologiques puisque la langue de Shakespeare commence à supplanter le français dans les communications diplomatiques.

5. Conclusion

Nous avons vu que la notion de nationalisme englobe au moins trois thèmes : l'unité, le passé historique et la prétention à l'universalité. La valeur intrinsèque du *français standard* dépend de ces concepts culturels et historiques. Par définition, on peut affirmer qu'il correspond à un idéal, une utopie théorique et un symbole linguistique de l'identité nationale. Il est ainsi associé à un usage valorisé de la langue (Martel et Alii 1996, p. 18), à une référence en terme de qualité liminale de la langue. De fait, cette définition restrictive du français standard dévalorise toutes les formes de variations sociolinguistiques. Par ailleurs, en incarnant l'emblème de la France, il permet d'unir un peuple sous un même drapeau. Le *français standard* symbolise donc à lui seul une sorte de prise de conscience des valeurs léguées par l'histoire, impliquant une exaltation du passé national. D'ailleurs, Fishman insiste sur le fait que le lien entre nationalisme et langue repose sur cet engouement pour « une langue de grandeur authentique » dans une nation donnée (Fishman 1972, p. 141).

La standardisation et la norme constituent l'essence même du centrisme franco-français sur sa langue et sa culture. Les conséquences de cette focalisation de la France sur elle-même font que la référence normative devient d'abord discriminante mais également « condescendante ». La (supra)norme se ferme à toutes variétés, tout ce qui est particularisme, régionalisme, francophonisme. Paradoxalement, avec l'émergence DES normes en périphéries, les parisianismes constituent des particularités lexicales parisiennes, tout comme les francismes (particularités françaises). « L'espace et le temps auront été à la source de références culturelles qui obligent l'emploi d'un vocabulaire in vivo dans différentes sociétés francophones » (Boulanger 2001, p. 39). Ainsi des référents lexicaux peuvent être absents dans d'autres cultures francophones. On voit donc apparaître des dichotomies lexicales entre diverses régions francophones. Des divergences qui ne peuvent pas être considérées comme des erreurs ou des fautes surtout si ces dernières sont répertoriées dans des dictionnaires.

Le Québec, après la France, est l'un des seuls « pays » francophones à avoir intégralement répertorié les descriptions lexicographiques avec notamment *le Robert, le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992). Ces descriptions officielles ont permis l'édification de la norme québécoise, reconnue par tout le corps francophone.

6. Bibliographie

- BATTYE, Adrian, (2000). *The French Language Today : A Linguistic Introduction*, New York, Routledge, 345 p.
- BELL, David, (2001). *The Cult of the Nation in France, inventing nationalism, 1680-1800*, Cambridge (USA), Harvard University Press, 304 p.
- (1995). « Lingua Populi, Lingua Dei: Language, Religion, and the Origins of French Revolutionary Nationalism », *The American Historical Review*, Vol. 100, No. 5. (Dec., 1995), p. 1403-1437.
- BELLAY (du), Joachim (1549). *Deffence et Illustration de la langue françoise*, Genève, Droz, 2001, 414 p.
- BOILEAU, Antoine (1674). *L'Art Poétique*, Paris, Bordas, 1984, 127 p.
- BOULANGER, Jean-Claude (2001). « La francophonie : une norme, des normes, un dictionnaire, des dictionnaires » dans *Variations et dynamisme du français, une approche polynomique de l'espace francophone*, Paris, L'Harmattan, p. 29 - 50.
- CALVET, Louis-Jean (1996). *Les Politiques Linguistiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- DANTE, Alighieri, *De Vulgari Eloquentia*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 105 p.
- ELOY, Jean Michel, « la Langue française, objet de politique linguistique », *French Review*, Vol 67, 3, (Fev., 1994), p. 401-417.
- ESTIENNE, Robert (1557). *Traicté de la grammaire françoise*, Paris, Champion, 2003, 202 p.
- FISHMAN, Joshua (1972). *Language and Nationalism, two integrative essays*, Rowley, Newbury House Publishers, 184 p.
- GADET, Françoise (2003). *La Variation sociale en français*, Gap, Orphrys, 135 p.
- GOURMONT (de), Rémy (1899). *Esthétique de la langue française*, Paris, Pocket, 2000, 216 p.
- HAGEGE, Claude (1987). *Le français et les siècles*, Paris, Odile Jacobs, 270 p.
- HUCHON, Mireille (2002). *Histoire de la langue française*, Paris, Livre de Poche, 320 p.
- LODGE, Anthony (1993). *French from Dialect to Standard*, London, Routledge, 285 p.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIERE (1996). *Le Français québécois, usages, standard et aménagement*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1996, 141 p.
- MEIGRET, Louis (1550). *Le Tretté de la grammere françoese*, Heilbronn, Gebr. Heinniger, 1888, 211 p.
- MENAGER, Daniel (1984). *Introduction à la vie littéraire du XVIe siècle*, Paris, Bordas, 202 p.
- MILROY, Lesley (1985). *Authority in Language, investigating Standard English*, London, Routledge, 189 p.
- PALSGRAVE, John (1530). *Lesclaircissement de la langue françoise*, Paris, Honoré Champion, 2003, 775 p.
- RAMEE, Pierre de (1572). *Grammaire*, Paris, Champion, 2001, 165 p.
- REY, Alain et Alii (2007). *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 1465 p.
- RIVAROL, Antoine de (1784). *De l'Universalité de la langue française*, Paris, Edition des Quatre Vents, 1946, 99 p.
- SCHNAPPER, Dominique (2003) *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de la Nation*, Paris, Folio essais, 320 p.
- TORY, Geoffroy (1529). *Champfleury*, New York, The Grolier Club, 1927, 208 p.
- TRUDEAU, Danielle (1992). *Les Inventeurs du Bon Usage*, Paris, Minuit, 225 p.
- SYLVIUS, [DUBOIS, Jacques] (1531). *Introduction à la langue françoise*, Paris, Champion, 1998, 225 p.

VALDMAN, Albert, « Français standard et français populaire : sociolectes ou fictions? » *The French Review*, Vol. 56, No. 2. (Dec., 1982), p. 218-227

VAUGELAS, Claude Favre de (1647). *Remarques sur la langue française*, Paris, Droz, éd. Streicher, 1936, 427 p.

YAGUELLO, Marina (2003). *Le Grand livre de la langue française*, Paris, Le Seuil, 545 p.